

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.627.005.1 DU 22 NOVEMBRE 1991

Bascule à équilibre automatique BALEA modèle SWR.03.TPA

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société BALEA, ZI, 34270 Saint Mathieu de Tréviers.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 88.1.65.626.1.4 du 27 décembre 1988 (1)

CARACTERISTIQUES

La bascule à équilibre automatique BALEA modèle SWR.03.TPA faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par la décision précitée par les caractéristiques suivantes :

- ajout d'un dispositif de totalisation des valeurs de poids net dont l'utilisation est signalée par un voyant allumé sur la touche de mise en service.
- ajout d'un dispositif de prédétermination de tare avec indication de la valeur prédéterminée et identification par un voyant allumé sur la touche de mise en service marquée du symbole "PT".
- modification de la présentation des touches de fonction et des voyants.

(1) *Revue de Métrologie*, juin 1989, page 625.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification de la bascule à équilibre automatique BALEA modèle SWR.03.TPA faisant l'objet de la présente décision, doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de celle-ci.

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" est apposée sur la plaque d'identification et répétée de manière indélébile sur le dispositif indicateur numérique, à proximité immédiate des résultats de pesage.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité limitée au 27 décembre 1998.

ANNEXES

Notice descriptive.

Photographie n° 5610 communes avec celles de la bascule à équilibre automatique BALEA, modèle SWR.03.TPA de classe III.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET